

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 AVRIL 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Représentations du
Conseil Municipal au
Syndicat
Intercommunal pour la
Destruction des Résidus
Urbains**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 avril 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 5 mai 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mai 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu MERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 avril à 21 heures, le Conseil
Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par
Monsieur le Maire le 31 mars deux mille huit, s'est réuni à
l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur
PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI,
Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de
JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON,
Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN
d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD,
Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT,
Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame
ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL,
Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame
PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur
ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur
QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur
BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD,
Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur
LÉVÈQUE, Monsieur FRUCHARD

Secrétaire de Séance :

Monsieur MAILLARD

N° DE DOSSIER : 08 C 04 e

OBJET : REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye fait directement partie de neuf syndicats intercommunaux ou syndicats mixtes.

Au sein des syndicats intercommunaux, la désignation doit se faire à la majorité absolue aux 2 premiers tours de scrutin, et à la majorité relative au 3^{ème}. Les statuts des syndicats intercommunaux dont la commune est membre, prévoient la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Il s'agit d'organismes auxquels la Ville a confié des fonctions de gestion, il appartient donc à la majorité municipale d'y être représentée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les candidatures de Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, Monsieur Emmanuel FRUCHARD, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Yves MAILLARD, Monsieur Pascal LÉVÊQUE, **suppléants**,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote,

Présents : 39

Ne participent pas au vote : 5

Votants : 34

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34

Blancs et nuls : 0

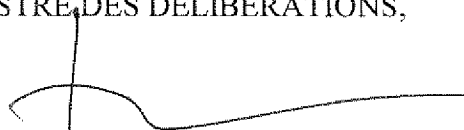
Exprimés : 34

Ont obtenu : Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, **titulaires**,
Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Yves MAILLARD, **suppléants**,
(trente)..... 30

Ont obtenu : Monsieur Emmanuel FRUCHARD, **titulaire**,
Monsieur Pascal LÉVÊQUE, **suppléant**,
(quatre)..... 4

Monsieur Emmanuel LAMY, Madame Mary-Claude BOUTIN, **titulaires**, Monsieur Gilbert AUDURIER, Monsieur Yves MAILLARD, **suppléants**, sont désignés pour représenter la Ville de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Emmanuel Lamy', written over a vertical line that serves as a separator between the title and the name.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye